

## PROCEDURE A SUIVRE

1. Le candidat transmet à l'employeur le « **pack entreprise** ».
2. L'employeur contacte son OPCO afin de vérifier les modalités et le niveau de prise en charge de la formation.
3. **L'employeur complète la fiche d'engagement** avec précision, et la retourne par mail (adresses mentionnées en haut de la fiche d'engagement) pour validation des missions par le responsable pédagogique.
4. Dès validation de la fiche d'engagement, le CFA transmet à l'employeur la convention de formation à signer ainsi que le CERFA pré-rempli pour la partie Formation et sa notice.
5. L'employeur renvoie au CFA par mail :
  - o la convention de formation signée et visée
  - o et le contrat d'apprentissage CERFA signé par les deux parties (l'employeur et le salarié)
6. Dès réception des documents ci-dessus, le CFA vise le CERFA et le renvoie à l'entreprise.



**Au plus tard dans les 5 jours suivant la date de début d'exécution du contrat, l'employeur doit déposer** le contrat d'apprentissage CERFA accompagné de la convention de formation conclue avec le CFA à son [opérateur de compétences \(OPCO\)](#) pour valider sa prise en charge financière. Les transmissions se réalisent par voie dématérialisée.

L'OPCO statue sur la prise en charge financière dans un délai de **20 jours** à compter de la réception de l'ensemble des documents.

**Autres démarches de la responsabilité de l'employeur :**

- Effectuer la **Déclaration Préalable à l'Embauche** (DPAE) auprès de l'URSSAF au plus tard 8 jours après la date du début du contrat. <https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>
- Faire passer une **visite médicale d'embauche**.
- Nommer obligatoirement un maître d'apprentissage pour **encadrer l'alternant**.
  - ① **Des pièces justificatives pourront être demandées** (titre ou diplôme du MA, expérience professionnelle, fiche médicale, autorisation de travail pour les étrangers)
- Conserver une copie intégrale du dossier et donner une copie du contrat au jeune dès le démarrage.

## REMUNERATION DE L'ALTERNANT

**LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

- L'entreprise s'engage à verser un **saire mensuel** à l'apprenti qu'il soit en entreprise ou en centre de formation.

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus.

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC		
	de 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	43%	53%*	100%*
2 <sup>ème</sup> année	51%	61%*	100%*
3 <sup>ème</sup> année	67%	78%*	100%*

\* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

- **La rémunération des apprentis en 2<sup>ème</sup> année de BUT, en Licence Professionnelle et en 2<sup>ème</sup> année de Master correspond à une deuxième année de contrat.**
- **La rémunération des apprentis en 3<sup>ème</sup> année de BUT correspond à une troisième année de contrat.** [Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 \(JO du 31.3.20\)](#), art. 1



Avant de conclure un contrat d'apprentissage, renseignez-vous sur les règles prévues dans la convention collective ou dans l'accord spécifique appliqué dans votre entreprise.

En effet, des minima de rémunération plus élevés peuvent être prévus. N'hésitez pas à vous rapprocher des acteurs de l'apprentissage : OPCO ou chambre consulaire.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-apprentissage>

**GÉNÉRALITÉS**

**En cas d'absence non-justifiée de l'alternant (entreprise et centre de formation), l'employeur est en droit de faire une retenue sur salaire.**

**ⓘ** Ce document doit obligatoirement être signé par tous les partenaires **AU MINIMUM 8 jours avant le début du contrat et retourné à** : [fabien.lacressonniere@iut-tarbes.fr](mailto:fabien.lacressonniere@iut-tarbes.fr) Copie à : [formation.continue@iut-tarbes.fr](mailto:formation.continue@iut-tarbes.fr)

### 1. L'APPRENTI

NOM et Prénom : ..... Date de naissance : .....

E-mail : ..... Tél. (portable) : .....

Choix du parcours :

Electricité et Maîtrise de l'Energie – Code diplôme 25125001 – Fiche RNCP : 35407

Electronique et Systèmes Embarqués – Code diplôme : 25132601 – Fiche RNCP : 35409

### 2. L'ENTREPRISE

Raison sociale : .....

Adresse : .....

CP : ..... VILLE : .....

Activité de l'entreprise : .....

SIRET : ..... Code NAF : ..... Effectif du site : .....

Code IDCC **obligatoire** : ..... OPCO (Opérateur de Compétences) : .....

Nom du Responsable des Ressources Humaines : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

Nom du contact administratif pour la mise en place du contrat : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

### 3. LE CONTRAT

Type de contrat :  CDD  CDI Dates du contrat : Du ..... au .....

**Fin du contrat : doit inclure la date de la soutenance**

Nom du maître d'apprentissage : ..... Poste occupé : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

Missions confiées à l'apprenti (*Vous pouvez joindre une fiche descriptive plus détaillée*) : .....

### 4. LA FORMATION (informations utiles pour renseigner le contrat)

Ets de formation responsable : **CFA de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier MFCA - 31062 TOULOUSE Cedex 9**

N° SIRET de l'organisme de formation : **193 113 842 00010** N° UAI de l'établissement : **0312499Y**

Dates de la formation : **Du 04/09/2023 au 28/06/2024 – 504 heures**

### 5. LE FINANCEMENT

Les contrats sont financés par les OPCO sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par la branche professionnelle dont relève l'entreprise.

Le conseil d'administration de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier a adopté en séance du 12 décembre 2022 une note tarifaire qui indique que **pour une entreprise de plus de 250 salariés l'Université facturera un reste à charge à l'employeur si ce niveau de prise en charge est en deçà du tarif plancher annuel, affiché à 7100 €, pour une formation de niveau BUT pour l'année 2023-2024.**

*Pour plus de précisions concernant le montant de prise en charge de la formation, veuillez contacter votre OPCO.*

### 6. CONTACTS UNIVERSITAIRES

Responsable formation : Fabien LACRESSONNIERE [fabien.lacressonniere@iut-tarbes.fr](mailto:fabien.lacressonniere@iut-tarbes.fr) .. Tél. : 05 62 44 42 62

Contact mise en œuvre contrat : Patricia CARDON [formation.continue@iut-tarbes.fr](mailto:formation.continue@iut-tarbes.fr) ..... Tél. : 05 62 44 64 54

#### PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION IUT

Missions validées

Choix du parcours validé  OUI  NON

Signature Responsable Formation IUT

A.....le.....

**Signature et Cachet de l'entreprise**

**CALENDRIER 2023-2024**

**BUT 3 Génie Electrique et Informatique Industrielle en apprentissage**

Volume horaire : 504 heures en BUT 3

Date début de formation : 04/09/2023 - Date fin de formation : 28/06/2024

août-23		sept-23		oct-23		nov-23		déc-23		janv-24		févr-24		mars-24		avr-24		mai-24		juin-24		juil-24	
jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine
1	M	1	V	1	D	1	M	1	V	1	L	1	J	1	V	1	L	1	M	1	S	1	L
2	M	2	S	2	L	2	J	2	S	2	M	2	V	2	S	2	M	2	J	2	D	2	M
3	J	3	D	3	M	3	V	3	D	3	M	3	S	3	D	3	J	3	V	3	L	3	M
4	V	4	L	4	M	4	J	4	S	4	V	4	D	4	L	4	M	4	S	4	M	4	J
5	S	5	M	5	J	5	D	5	M	5	V	5	L	5	M	5	V	5	D	5	M	5	V
6	D	6	M	6	V	6	L	6	M	6	S	6	M	6	M	6	S	6	L	6	J	6	S
7	L	7	J	7	S	7	M	7	J	7	D	7	M	7	J	7	D	7	M	7	V	7	D
8	M	8	V	8	D	8	J	8	V	8	L	8	J	8	V	8	L	8	M	8	S	8	L
9	M	9	S	9	L	9	M	9	S	9	M	9	V	9	V	9	M	9	J	9	D	9	M
10	J	10	D	10	M	10	V	10	D	10	M	10	S	10	D	10	M	10	S	10	L	10	M
11	V	11	L	11	J	11	M	11	L	11	J	11	D	11	M	11	V	11	D	11	M	11	J
12	S	12	M	12	V	12	D	12	M	12	S	12	L	12	L	12	S	12	L	12	D	12	M
13	D	13	M	13	V	13	L	13	M	13	S	13	M	13	M	13	S	13	L	13	J	13	S
14	L	14	J	14	S	14	M	14	J	14	D	14	M	14	M	14	L	14	M	14	V	14	D
15	M	15	V	15	D	15	M	15	V	15	L	15	J	15	V	15	M	15	M	15	S	15	L
16	M	16	S	16	L	16	J	16	S	16	M	16	V	16	V	16	D	16	J	16	L	16	M
17	J	17	D	17	M	17	V	17	D	17	M	17	S	17	S	17	M	17	V	17	L	17	M
18	V	18	L	18	M	18	J	18	S	18	L	18	J	18	L	18	M	18	S	18	M	18	J
19	S	19	M	19	V	19	D	19	M	19	V	19	V	19	M	19	V	19	D	19	M	19	V
20	D	20	M	20	V	20	L	20	M	20	S	20	M	20	M	20	S	20	L	20	J	20	S
21	L	21	J	21	S	21	M	21	J	21	D	21	M	21	M	21	D	21	M	21	V	21	D
22	M	22	V	22	D	22	M	22	V	22	L	22	J	22	V	22	L	22	M	22	S	22	L
23	M	23	S	23	L	23	J	23	S	23	M	23	V	23	M	23	M	23	J	23	D	23	M
24	J	24	D	24	M	24	V	24	D	24	M	24	S	24	M	24	M	24	V	24	L	24	M
25	V	25	L	25	M	25	S	25	L	25	J	25	D	25	M	25	L	25	M	25	V	25	J
26	S	26	M	26	J	26	D	26	M	26	V	26	L	26	M	26	V	26	D	26	M	26	V
27	D	27	M	27	V	27	L	27	M	27	S	27	M	27	S	27	M	27	L	27	J	27	S
28	L	28	J	28	S	28	M	28	L	28	J	28	D	28	M	28	L	28	M	28	V	28	D
29	M	29	V	29	D	29	M	29	V	29	L	29	J	29	V	29	M	29	S	29	M	29	L
30	M	30	S	30	L	30	J	30	S	30	M	30	M	30	S	30	M	30	J	30	D	30	M
31	J			31	M			31	D	31	M			31	D			31	V			31	M

Rentrée BUT 3

Présence à l'IUT

Présence en Entreprise

Soutenances BUT 3

## Programme formation – BUT GEII 3<sup>ème</sup> année

EN ALTERNANCE

### GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

Parcours ELECTRICITE ET MAITRISE DE L'ENERGIE

Parcours ELECTRONIQUE ET SYSTEMES EMBARQUES

#### Public visé

Tous publics

#### Prérequis

Le BUT GEII 3 s'adresse à :

- Des étudiants venant de BUT GEII 2<sup>ème</sup> année,
- Des candidats ayant les prérequis liés à la formation visée.

L'admission au cours du cycle de formation est possible par validation d'acquis d'études ou d'expérience. À cet effet, des paliers de réorientation, des passerelles et des enseignements d'adaptation sont mis en place après validation par la commission de la formation et de la vie universitaire ou par une commission ad hoc composée d'équipes pédagogiques issues de plusieurs composantes et présidée par le directeur de l'IUT. Cette commission a pour mission d'apprécier toute demande d'admission et de définir les modalités d'adaptation, d'accompagnement et de réorientation.

Possibilité de validation des acquis professionnels (VA-85).

Jury d'admission sur dossier après entretien individuel.

#### Objectifs

Le BUT GEII a pour objectif de former des cadres intermédiaires capables de mettre en place et gérer des installations électriques, de concevoir, réaliser, programmer et maintenir des cartes électroniques fixes ou embarquées (automobile, avionique, robotique, etc.), d'automatiser et de contrôler des processus industriels. Les diplômés pourront aussi gérer et maintenir des réseaux informatiques industriels, analyser et développer des systèmes de traitement et de transmission de l'information. En complément d'un tronc commun fort, l'étudiant choisira une spécialisation progressive à partir de la deuxième année, en adéquation avec ses compétences et aspirations. A l'IUT de Tarbes, les étudiants ont le choix entre les 2 parcours suivants :

- Electricité et maîtrise de l'énergie.
- Electronique et systèmes embarqués

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur de niveau 6 (anciennement niveau II), inscrit au RNCP.

Fiche N° 35407 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35407/> pour le parcours ELECTRICITE ET MAITRISE DE L'ENERGIE

Fiche N° 35409 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35409/> pour le parcours ELECTRONIQUE ET SYSTEMES EMBARQUES

#### Compétences visées

La formation s'articule autour du développement de 4 compétences (3 pour le tronc commun et 1 selon le parcours choisi par l'étudiant).

<b>Tronc commun</b>	Compétence C1	Concevoir la partie GEII d'un système
	Compétence C2	Vérifier la partie GEII d'un système
	Compétence C3	Assurer le maintien en condition opérationnelle d'un système

<b>Parcours électricité et maîtrise de l'énergie</b>	Compétence C4	Installer tout ou partie d'un système de production, de conversion et de gestion d'énergie sur site
--	---------------	---

<b>Parcours électronique et systèmes embarqués</b>	Compétence C4	Implanter un système matériel ou logiciel
--	---------------	---

Le développement de ces compétences se fait au travers de modules de cours (nommés ressources dans le programme national) et de projet (nommés Situation d'Apprentissage et d'Evaluation)

## Lieu de formation

---

- Département GEII - IUT de TARBES – 1 rue Lautréamont – 65000 TARBES

## Déroulement de la formation

---

- De Septembre N à Aout N+1 pour le BUT GEII 3 - 504 h de formation théorique en centre de formation
- Formation en alternance
- Ce diplôme est accessible en VAE.

## Equipe pédagogique

---

Chef de département : Pierre CHALIMBAUD – [pierre.chalimbaud@iut-tarbes.fr](mailto:pierre.chalimbaud@iut-tarbes.fr)

Responsable alternance : Fabien LACRESSONNIERE – [fabien.lacressonniere@iut-tarbes.fr](mailto:fabien.lacressonniere@iut-tarbes.fr)

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants chercheurs (30%), d'enseignants (20%) et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation (50%). Un comité de pilotage de la formation sera mis en place. Il sera composé des alternants, de professionnels et d'enseignants (tuteurs pédagogiques). Il permet de prendre en compte les avis des alternants, les résultats de l'enquête en fin de formation et les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

## Méthodes et moyens pédagogiques

---

Méthodes : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences. L'assiduité des alternants à la formation est obligatoire. Elle fait l'objet de feuilles d'émargement par demi-journées.

Moyens pédagogiques adaptés : Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par alternant), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'alternant et à son travail personnel pour qu'il met en œuvre les connaissances et les compétences acquises. A la fin du semestre 4 et semestre 6, l'alternant sera évalué sur les compétences acquises en entreprise au travers un rapport d'activités professionnelles et une soutenance.

## Evaluation de la formation

---

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu intégral mobilisant notamment des mises en situation professionnelle à partir desquelles est demandée une démarche autoréflexive et de démonstration des compétences acquises.

## Règles de délivrance du diplôme

---

Le diplôme portant mention du « Bachelor Universitaire de Technologie » et de la spécialité correspondante, est délivré par le président de l'université sur proposition d'un jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant les chefs de départements, pour au moins la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et pour au moins un quart et au plus la moitié de professionnels en relation étroite avec la spécialité concernée, choisis dans les conditions prévues à l'article L. 612-1 du code de l'éducation.

Le diplôme est délivré sur la base du contrôle continu. Une validation des connaissances est organisée à la fin de chaque semestre (30 crédits par semestre).

Les universités délivrent au niveau intermédiaire le diplôme universitaire de technologie qui correspond à l'acquisition des 120 premiers crédits européens.

# Contenu de la formation

## 3<sup>ème</sup> année BUT GEII : 504 heures de formation

Semestre 5 : Tronc commun – 188 h			
Blocs de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources Transversales Communes	Anglais	20	166
	Culture & Communication	16	
	Vie de l'entreprise	26	
	Outils Mathématiques et Logiciels	26	
	Projet Personnel Professionnel	30	
	Base de données	12	
	Bilan des activités professionnelles	36	
Ressources métiers Communes	Maintenance	14	22
	Physique appliquée	8	

Semestre 5 : Parcours Electricité et maîtrise de l'énergie			
Bloc de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources métiers Spécifiques	Energie Spécialisée	86	204
	Mécatronique	14	
	Composants actifs et Récupération d'énergie	8	
	Automatisme spécialisé	14	
Situation d'Apprentissage et d'Evaluation	Concevoir, installer, vérifier et maintenir un système de conversion et de gestion de l'énergie électrique	70	
	Portfolio	12	

Semestre 5 : Parcours Electronique et systèmes embarqués			
Bloc de ressource	Intitulé du module	Durée	
Ressources métiers Spécifiques	Electronique Spécialisée	76	205
	Systèmes embarqués	28	
Situation d'Apprentissage et d'Evaluation	Mettre en œuvre un système électronique et/ou embarqué spécifique	79	
	Portfolio	22	

<b>Semestre 6 : Tronc commun – 4 h</b>			
<b>Blocs de ressource</b>	<b>Intitulé du module</b>	<b>Durée</b>	
<b>Ressources Transversales Communes</b>	Projet Personnel Professionnel	4	4

<b>Semestre 6 : Parcours Electricité et maîtrise de l'énergie</b>			
<b>Bloc de ressource</b>	<b>Intitulé du module</b>	<b>Durée</b>	
<b>Ressources métiers Spécifiques</b>	Energie	52	108
<b>Situation d'Apprentissage et d'Evaluation</b>	Concevoir, installer, vérifier et maintenir un système de conversion et de gestion de l'énergie électrique	24	
Portfolio/Bilan des activités professionnelles		32	

<b>Semestre 6 : Parcours Electronique et systèmes embarqués</b>			
<b>Bloc de ressource</b>	<b>Intitulé du module</b>	<b>Durée</b>	
<b>Ressources métiers Spécifiques</b>	Electronique	34	107
Portfolio/Bilan des activités professionnelles		73	